

L'Action

Tombé dessus! Escrasas lous! (CYRANO)

DIRECTEUR : **JULES FOURNIER**

MONTREAL
323, Rue SAINT-DENIS, 323
Téléphone: Est 1678

LE NUMERO: CINQ SOUS
PAR AN: DEUX DOLLARS

M. RODOLPHE FORGET EN EUROPE

Un grand journal financier de France le dénonce comme un forban

L'opinion du "Marché", de Paris, sur l'affaire du "Québec Railway"

La grande presse canadienne, toujours si heureuse de vanter à ses lecteurs les succès plus ou moins authentiques de M. Rodolphe Forget et Paris ou à Londres, est en général moins pressée de nous renseigner sur les déboires ou les mésaventures du même personnage, à l'étranger comme chez nous.

Il en a pourtant, et de très peu douteux. C'est ainsi que depuis plusieurs mois, sans que le public canadien ait pu seulement s'en douter, — M. Rodolphe Forget a été, à Paris même, de la part d'un journal financier très haut coté non seulement en France mais dans toute l'Europe, l'objet d'une critique véritablement meurtrière.

Depuis le mois de décembre dernier, le *Marché*, de Paris, journal fondé depuis plus de vingt ans et qui joint de la plus haute autorité auprès de la finance européenne, mène en effet, contre l'entreprise forgettiste du Québec Railway, une campagne qui a déjà eu la-bas, pour M. Rodolphe Forget et ses comparses, les résultats les plus désastreux. Le *Marché*, jusqu'ici, n'a pas publié sur le sujet moins d'une douzaine d'articles, tous extrêmement fouillés et documentés.

Très loyalement, notre grand confrère commençait par demander des explications à la maison Forget, succursale de Paris. Les explications vinrent, mais si embrouillées et si peu concluantes que le *Marché* ne crut pouvoir faire autrement que de dénoncer comme une entreprise de forban, — chiffres en mains — toute l'affaire du Québec Railway.

La série d'articles qu'il publia sur le sujet eut un très grand retentissement dans le monde de la finance parisienne. Elle força même Sir Rodolphe Forget à lâcher beaucoup plus qu'il ne l'aurait voulu son départ pour l'Europe.

Voici comment, dans sa livraison du 17 avril dernier, après avoir cité quantité de chiffres et de faits, le *Marché* appréciait notre grand boursicotier:

"A la vérité, disait-il, sous la signature de son rédacteur en chef, M. G. Ferrières, à la vérité sir Rodolphe Forget, courtier, n'est rien de plus qu'un incoercible spéculateur, un plunger forcené, qui, non content d'avoir imposé à certains de ses compatriotes une sorte de respect distant pour son estomac et une admiration craintive pour ses talents de promoteur sensationnel et désordonné, s'est avisé de découvrir en lui-même les qualités de pondération d'un administrateur, la prudence éveillée et le sens de la responsabilité d'un banquier, les dons d'un politique et le coup d'oeil d'un financier."

"Comme si toutes ces qualités, ces dons, ces sens, pouvaient coexister avec l'amour du jeu et l'amoralité tranquille que suppose l'existence d'un plunger".

Mais pour l'instruction du public canadien, — que renseignent si bien nos grands journaux, depuis la Presse jusqu'à l'Événement et depuis la Patrie jusqu'au Devoir, — nous ne croyons pouvoir faire mieux que de donner ici l'article au complet:

(Du *Marché*, de Paris, numéro du 17 avril.)

Sous la pression des faits qui, tôt ou tard, en matière économique, maîtrisent les plus audacieux équilibristes financiers, sir Rodolphe Forget a dû se résoudre à démasquer ses batteries, et à montrer que tout le bluff organisé autour de la Québec Railway Light Heat and Power Co. n'avait eu d'autre but que de favoriser le placement, en France, d'énormes quantités d'actions d'une entreprise maladroïtement et exagérément surcapitalisée.

Le récent communiqué de la Compagnie

que j'ai analysé la semaine dernière, est, en somme, la confirmation la plus éclatante que j'aurais pu souhaiter de toutes mes critiques.

Dans les nombreux articles que j'ai consacrés à la Québec Railway Light Heat and Power Co., je me suis exclusivement cantonné sur le terrain des faits et des chiffres. Je n'y ai mis aucun parti-pris, puisque je n'ai procédé que progressivement, laissant à M. R. Forget ou à ses agents tout le loisir de me réfuter.

J'ai prouvé même que j'avais le plus grand désir, dans l'intérêt des relations franco-canadiennes, de recevoir des explications telles que toutes mes critiques fussent tombées naturellement.

Et, notamment, le 10 janvier dernier, j'écrivais à l'un des agents à Paris de sir R. Forget — qui m'avait confié certains documents en prétendant que j'y trouverais la justification des procédés de son chef — la lettre suivante:

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous retourner, jointe à la présente, la brochure deed of trust relative aux statuts et conditions de l'acte passé entre la Montréal Trust Co et la Québec Railway Light Heat and Power Co., à la date du 15 décembre 1909, que vous aviez bien voulu me remettre, avec prière de prompt retour, en me recommandant de l'étudier pour y puiser des éclaircissements sur l'organisation financière de cette compagnie.

J'ai poursuivi cette étude de bonne foi, au mieux de mon jugement et de mes connaissances, et les conclusions auxquelles elle m'a conduit, et dont j'aurai le devoir de faire part aux lecteurs de notre journal, me font bien vivement et plus sincèrement regretter que vous n'avez pas jugé à propos de tenir l'obligante promesse que vous m'avez faite, il y a dix jours déjà, d'en analyser, vous-même, le contenu et de répondre aux différentes questions que je vous avais posées dans notre journal, dans une lettre que nous aurions insérée gratuitement, in-extenso, et telle qu'elle nous serait parvenue de vous, dans le plus prochain numéro qui aurait suivi la réception.

Agréés, etc.

On voit, par cette lettre, que je n'ai rien négligé pour permettre à sir R. Forget de s'expliquer sur les nombreuses anomalies que j'avais relevées dans l'organisation de son entreprise et de ses émissions en France.

Il a préféré se taire: je laisse à mes lecteurs le soin de juger entre lui et nous.

Mais le vendredi 20 mars est venu, et ce jour marquera une date pour le *Marché*, pour la Québec Railway Light Heat and Power Co. et pour son président et comptable, sir Rodolphe Forget.

Au moment où, en octobre dernier, ce journal passait entre les mains d'un nouveau groupe qui lui donnait une impulsion assez déplaisante pour les acrobates de la finance, le monde de la coulisse à terme et de la coulisse au comptant de la bourse de Paris était sous le charme des plantureux bénéfices que sir R. Forget venait de le mettre à même de prélever sur l'épargne française, en l'intéressant à l'émission des actions de la Québec Railway. Et, naïvement, il s'entraînait à croire que le courtier montréalais, moderne alchimiste suscité par le Nouveau-Monde, avait découvert le secret de transformer en or pur, au profit d'autrui, — douce illusion — le plomb vil sur lequel il daignerait faire passer son souffle.

Je dois dire à la décharge de nos coulissiers que le broker de Montréal arrivait, telle une Princesse Loimaine, aurolé de légendes dont une campagne de publicité sa-

vamment organisée à Londres avait corsé les attraits.

Mais je suis tellement payé pour savoir à quel point on se laisse facilement entraîner, en bourse, à donner un démenti au proverbe: *A beau mentir qui vient de loin*, que l'engouement des coulissiers pour le nouvel astre découvert dans le firmament financier, suffisait, à lui seul, à me mettre en défiance.

N'ayant, d'ailleurs, au rebours de certains d'entre eux, d'appétit que de la considération des gens sans de ce pays et des autres, de soit que des profits légitimes que peut procurer ma profession décentement exercée, sentant, d'ailleurs, venir l'heure du Canada sur notre marché, j'ai, sans désespérer, entrepris et poursuivi un examen méthodique, scrupuleux et cerné de l'affaire, qui éblouissait tant de gens, et j'ai semaine par semaine, sans me lasser, et aussi sans broncher, soumis les résultats de mon travail à nos abonnés et aux lecteurs que nous avons pu atteindre dans le monde de la saine finance française et étrangère. Il semblait qu'aux uns et aux autres, j'ais fait entendre, à propos, l'avis utile, indispensable à leur sécurité; car voici que tout le monde déchantait, en France et au Canada, et que sir Rodolphe Forget en passe par mes conseils.

Le vendredi 20 mars, en effet, à onze heures du matin, le Conseil d'administration de la Québec Railway Light Heat and Power Co. Ltd s'est réuni, à Montréal. Ce Conseil est ainsi composé: Sir Rodolphe Forget, de Montréal, président; Lorne Webster, de Montréal, vice-président; Neuville-Belleau, de Québec, J.-P.-B. Casgrain, de Montréal, C.-E. Dubord, de Beauport, J.-N. Greenshields, de Montréal, W.-A. Marsh, de Québec, Robert Mackay, de Montréal, Paul Galibert, de Montréal, A. Haigh Sims, de Montréal, W.-G. Ross, de Montréal, Maxime Beauvais, de Paris, Antony Thierrée, de Paris, Louis Galliard, de Paris, administrateurs.

Comme mes lecteurs le savent, l'hon. L.-P. Pelletier, ministre des Postes du Canada, faisait également partie du Conseil. Mais, quoique certaines mauvaises langues prétendent que, comme ministre fédéral, il se charge encore des commissions de sir R. Forget auprès du Gouvernement d'Ottawa, il a toutefois jugé prudent de fausser compagnie à un financier dont les allures de casse-cou lui inspiraient, à la fin, une terreur compréhensible.

En ce qui concerne les trois administrateurs parisiens, que je viens de nommer, il est vraisemblable qu'ils s'étaient d'avance ralliés à la politique de prudence, à laquelle leurs collègues canadiens ont été contraints de se résigner, sous la pression de la vérité. Au demeurant, plaignons-les, car les voici, pour bien longtemps, condamnés à faire, à fort mauvais jeu, beau visage.

Donc, à l'issue d'une réunion qui dura plus de deux heures, tenue le vendredi 20 mars dernier, sous la présidence de sir R. Forget, le Conseil d'administration de la Québec Railway a fait connaître qu'il ne mettrait pas en paiement le coupon d'avril et qu'il allait, au contraire, se préoccuper de former des réserves.

Ce sont bien là, certes, les opportunes décisions que j'ai toujours appelées ouvertement de tous mes vœux. Plus on m'a laissé seul à les réclamer, et plus je puis être légitimement fier de les avoir provoquées.

Il se peut qu'elles ne soient pas du goût des actionnaires français, qui ont donné de bel argent pour des vignettes de la Québec Railway. Mais combien ces décisions vont faire l'affaire des épargnants français, qui, malgré mes avis réitérés, restent en-

core les imprudents détenteurs d'obligations de l'emprunt spécial Québec-Saguenay et des quelques obligations de l'emprunt spécial Québec-Eastern que sir R. Forget est parvenu à leur faire acheter.

Si, en effet, la Compagnie ne distribue plus de dividendes; si, déduction faite de toutes ses charges, il lui reste des surplus annuels nets d'exploitation à mettre en réserve; si, de France, ce que j'appelle la pression de la vérité — et j'ajouterais de l'inéluctable nécessité — continue à s'exercer impitoyablement, il va peut-être devenir possible de tirer des entreprises de la Compagnie, telles qu'elles existent aujourd'hui, d'essai-à-dire sans développement intempestif des exploitations actuelles, des reliquats bénéficiaires qui permettraient de rembourser, peu à peu, les porteurs français des deux émissions spéciales d'obligations dont je viens de parler.

Quel soulagement une telle perspective procurerait à ceux qui, comme moi, souhaitent le développement intensif du Canada par les capitaux de l'entente cordiale!

A ce jour, les malheureux obligataires français ignorent encore si ces deux émissions spéciales jouissent ou non du gage hypothécaire spécifié par les prospectus de sir R. Forget. Ils ne savent, pas plus que moi, si un deed of trust passé devant notaire, condition légale indispensable de la prise d'hypothèque à leur profit, a été, ou non, fait au Canada, par la Compagnie, par chacune de ces deux émissions spéciales; et, par conséquent, si, oui ou non, leurs créances ont un gage réel, voire seulement possible, pour discutable qu'il soit, dans tous les cas.

Ignorant si ces deeds of trust existent, ils sont, à plus forte raison, fort empêchés de constater, par eux-mêmes, que les deeds of trust consentis, par-devant notaire, par les Sociétés par actions canadiennes au profit de leurs futurs obligataires, stipulent, en faveur de ces derniers, des droits de contrôle étroit très effectifs et très précis.

De sorte que, si les actionnaires français de la Québec Railway peuvent se donner l'illusion d'être brillamment représentés, de Paris, par MM. Maxime Beauvais, Antony Thierrée et Louis Galliard, dans le Conseil d'administration qui siège et gère, seul, à Montréal, les obligataires français, eux, peuvent se tenir pour absolument sûrs de n'être représentés à Montréal par personne qui ait un souci pressant de leurs intérêts, peut-être même pas par un trustee indifférent à leurs préoccupations.

Et, cependant, à l'heure où le Conseil d'administration de la Compagnie, placé en face du travail de bénédictin de *Marché*, se voit contraint d'appliquer la politique, moins néfaste à tons, vers laquelle je l'ai forcé à s'aiguiller, ne serait-il pas pitoyable que ce soit le papier-actions qui continue à gérer, et à gérer seul, ce qui existe d'actif, créé par le seul argent-obligations?

Quant à moi, il m'apparaît que le moment est venu, pour les actionnaires français de la Québec Railway, de se faire une raison et de se résigner à saisir l'intérêt vital des quelques propositions suivantes que je leur soumets:

1. S'ils ont commis l'erreur insigne d'échanger des pièces d'or sonnantes et trébuchantes contre les vignettes-actions de la Québec Railway, que leur offraient sir R. Forget et ses comparses, il n'est pas possible qu'ils persévèrent dans leurs fautes en maintenant à la tête de la Compagnie, dont la caisse n'a jamais vu leurs pièces d'or, ceux-là mêmes qui leur ont fait faire ce mauvais placement;

Les obligataires français, eux, tout en se laissant surprendre, ont confié aux casse-cou, qu'on est occupé à maîtriser, des

pièces d'or qui sont entrées dans la caisse de la Compagnie et qui ont été employées intégralement — du moins je veux l'espérer — à constituer un actif que les actionnaires estiment aujourd'hui être leur propriété et dont ils ne verraient pas la couleur, si on liquidait;

3. Les actionnaires français de la Québec Railway, qui ont donné leur or contre un papier-actions qui n'en avait pas coûté, ou qui en avait coûté si peu, tout au moins ne disposent, s'ils veulent créer une valeur ultérieure à ce papier, que d'une seule moyen: c'est de faire exclusivement employer tous les surplus bénéficiaires, qui viendraient à se produire, au remboursement des obligations, c'est-à-dire à l'acquisition même de la propriété, dont ils supposent avoir reçu des parts réelles, effectives, substantielles, en échange de leur argent, ce qui pour être vrai par les inscriptions portées sur les actions, devient faux, dans la réalité, si l'on examine les comptes de la Compagnie aussi minutieusement que je l'ai fait.

4. Les obligataires français, du fait du danger qu'ils courent, ont le devoir de veiller, par eux-mêmes, à leur propre sort et à celui de leurs compagnons d'infortune — les actionnaires français — et, à cet effet, il s'impose qu'ils se fassent représenter, à Montréal même, par des mandataires intégrés, à eux, dans le sein même du Conseil d'administration canadien;

5. En gérant leur propre gage, en dégageant leur propre or, les obligataires assurément, par voie de conséquence, une propriété effective aux porteurs français d'actions de la Québec Railway qui, aujourd'hui, ne possèdent, entre eux tous, rien de réel, je l'ai amplement démontré.

Il convient donc éminemment qu'actionnaires et obligataires français marchent d'accord. Et c'est à faire sauvegarder leurs intérêts concordants, liés, que je presse aujourd'hui encore l'Association Nationale des Porteurs français de Valeurs étrangères, d'apporter immédiatement une attention énergiquement agissante.

La Québec Railway a 95,000 actions et 76 obligations inscrites à la cote du marché en banque de Paris, ce qui représente un nominal de quatre vingt sept millions de francs.

La somme est assez importante, je pense, pour que l'Association s'émue. Et si, pour se faire une opinion sur l'administrateur qu'elle peut croire exister en sir R. Forget, elle n'a pas lu le *Marché*, qu'elle le lise; et si elle l'a lu qu'elle le relise.

Sir R. Forget, administrateur de la Société, est tout entier dans la Québec Railway. *Ab uno disce omnes...*

L'Association le croit-il réellement banquier? Qu'elle s'informe. Il n'existe pas au Canada de banque R. Forget, et l'établissement qu'elle croit exister en sir R. Forget, elle n'a pas lu le *Marché*, qu'elle le lise; et si elle l'a lu qu'elle le relise.

Sir R. Forget, courtier, n'est rien de plus qu'un incoercible spéculateur, un plunger forcené qui, non content d'avoir imposé à certains de ses compatriotes une sorte de respect distant pour son estomac et une admiration craintive pour ses talents de promoteur sensationnel et désordonné, s'est avisé de découvrir en lui-même les qualités de pondération d'un administrateur, la prudence éveillée et le sens de la responsabilité d'un banquier, les dons d'un politique et le coup d'oeil d'un financier.

Comme si toutes ces qualités, ces dons, ces sens, pouvaient coexister avec l'amour du jeu et l'amoralité tranquille que suppose l'existence d'un plunger.

Ce que j'en dis, je ne suis pas seul à le penser et si, dans l'oeuvre d'assainissement que j'ai entreprise, j'ai subi quelques avanies de la part de gens fort peu intéressants, j'ai, en revanche, et la satisfaction de me voir approuvé et encouragé, ici et au Canada, par les personnalités les plus honorables.

Tout récemment encore, un Canadien notable m'écrivait:

"Où vos compatriotes ont-ils l'esprit? Il ne serait que temps qu'ils se reprennent. Voici Forget qui part pour Paris et qui fait dire par la nuée de reporters à ses gages qu'il court vers de nouveaux triomphes. Ici, nous voulons espérer, au contraire, que,

comme le bruit en court, il ne se rend à Paris que dans le vain espoir de bluffer encore des associés désormais décidés à rompre avec lui et à le restituer aux opérations de bourse dont il n'aurait jamais dû s'écarter. Pour donner le change, toutefois, il fait publier que, s'il s'embarque, mercredi 3 avril, pour l'Europe, avec un personnage dont on a coutume de se gausser ici, c'est afin de faire les fonds d'une nouvelle Société au capital de cinq millions de dollars qu'il s'est fait fort de constituer pour construire et exploiter une cale-sèche à Québec, avec une garantie d'intérêts du Gouvernement fédéral. Faites donc connaître, à ce sujet, à vos lecteurs la dépêche que le correspondant de la Presse de Montréal adressait d'Ottawa à son journal à la date du 30 mars. Elle se lisait comme suit:

(Du correspondant de la Presse.)
Ottawa, 30.—Le maire de Québec et l'ingénieur de la ville sont retournés à Québec, hier après-midi, après une longue conférence avec les ingénieurs des ministères de la Marine et des Travaux publics au sujet du projet d'une cale sèche à Québec. Ils ont aussi reçu le premier ministre et les honorables MM. Hazen, Monk et Pelletier. Le premier ministre a répété que le gouvernement n'entend pas construire une cale-sèche ni à Québec, ni ailleurs. Il a suggéré aux autorités de Québec de s'aboucher avec une Compagnie quelconque, qui serait disposée à entreprendre la construction de la cale-sèche moyennant la garantie par le gouvernement fédéral de l'intérêt sur un capital actions de cinq millions de dollars. Cette proposition du gouvernement explique la présence de Sir Rodolphe Forget à Ottawa depuis quelques jours. Votre correspondant tient de bonne source que le député de Charlevoix et Montmorency se fait fort de former avec des capitaux européens une compagnie qui se chargera de l'entreprise. Il s'embarquera à New-York, mercredi prochain, en compagnie de M. Albert Sévigny, député de Dorchester, pour l'Europe afin de régler cette affaire. Tel est le but du voyage de Sir Rodolphe en Europe. On dit que les représentants de la fédération maritime qui voulaient avoir la cale sèche à Lévis n'aideront nullement le projet de Sir Rodolphe Forget. Le dernier mot sur cette affaire n'a pas été dit.

"Que vos compatriotes, s'ils n'entreprennent de se renseigner à des sources sérieuses", ajoute mon correspondant occasionnel, "prennent du moins la peine de lire entre les lignes les nouvelles autres que dithyrambiques — parce que payées — que publient de temps à autre nos journaux d'ici. Ils y démentiraient des avis très clairs comme ceux inclus dans la dépêche que je viens de citer et qu'il faut comprendre ainsi: de même que toutes les banques canadiennes, des deux langues, ont sagement mais discrètement entrepris de réduire progressivement, prudemment, systématiquement, jusqu'à un pres de zéro, tous les découvertes qu'elles consentaient précédemment à Forget, de même, dans l'espace de la cale-sèche de Québec, la toute-puissante fédération maritime, et même les politiciens qu'il se flattait de mener, qui n'ont pas voulu de lui comme ministre des Finances, et qui, à la vérité, ont de lui par-dessus les épaules, lui font savoir devant le public, cette fois, qu'il n'a pas lieu de compter qu'ils se préteront à son bluff et en feront les frais. Que si, néanmoins, vos concitoyens tiennent essentiellement à attribuer à Forget les qualités essentielles, les talents, la bonne foi, la moralité, les saines visées, l'influence durable, les irrésistibles moyens d'action et la grosse fortune personnelle que ses propres compatriotes ne lui reconnaissent pas, ou plus, libre à eux. Mais qu'ils ne s'en prennent pas au Canada, dont vous avez cent fois raison de dire — et dont vous ne redirez jamais assez — qu'il mérite bien mieux que la détestable réputation dont les manœuvres désastreuses d'un aussi triste sir peuvent le gratifier auprès de nos frères de race, de langue et de religion".

G. FERRIERES.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, on nous câble de Montréal la nouvelle de la démission, comme administrateurs de la Québec Railway, de M. M. Neuville-Belleau et de M. W.-A. Marsh.

On nous fait prévoir que d'autres suivront.

On voit qu'il y a urgence à suivre les avis que je donne plus haut.

Du temps de Daveluy et de Senécal, M. Gouin ne faisait rien, en matière de boodlage, à moins de 40 p.c. de commission. (Voir Rapport de la Commission Royale de 1892.)

S'il en a "fait" autant avec les "contracteurs" de la prison de Bordeaux, pas étonnant qu'il soit aujourd'hui millionnaire!

LA SITUATION DANS LE MAINE

Un nouvel article de M. Peter Condon dans la "Catholic Fortnightly Review"

Le "Catholic Fortnightly Review", de New-York, dans sa dernière livraison, publie un nouvel article de M. Peter Condon sur la situation religieuse dans le Maine. Voici cet article, dont nous empruntons en partie la production à l'"Opinion Publique", de Worcester.

Le diocèse de Portland comprend l'Etat entier du Maine. Fondé en 1855, quand Mgr David-W. Bacon devint son premier évêque, il n'était qu'un morceau du diocèse de Boston, dont le premier pasteur, Jean Lefebvre de Cheverus, un Français non moins fameux par sa science et sa prudence que par la simplicité de sa vie et son zèle apostolique, planta et fit germer la foi dans toute la Nouvelle-Angleterre.

Ses meilleurs aides furent deux prêtres français très instruits, le Rév. Francis-A. Montington et le Rév. J. Romagué, qui vivaient comme leur évêque d'une vie de pauvreté et de privations, sort commun aux missionnaires catholiques de cette époque. A l'heure actuelle, où l'Eglise récolte une abondante moisson, il est bon de rappeler comment le grain fut semé.

En 1823, Mgr Cheverus, la santé ruinée, quittait Boston sur l'ordre de ses médecins et partait de son diocèse, aussi pauvre qu'il y était arrivé, vingt-sept ans auparavant.

Lors de sa première visite dans l'Etat du Maine, l'évêque avait trouvé un petit nombre de ses fidèles dispersés de tous côtés, sans prêtres et sans église. Des immigrants irlandais élevèrent une église à Newcastle. Le Père Romagué en fut le premier pasteur et ce prêtre zélé s'occupa avec son évêque des Indiens catholiques du Maine qui avaient gardé la foi à eux apportée par les jésuites français aux débuts de l'occupation.

En 1825, Mgr Fenwick successeur de Mgr Cheverus, en relatant la situation religieuse de l'Etat du Maine, mentionne les petites églises de Damariscotta et de Whitfield, desservies par le R. P. Dennis Ryan, un prêtre irlandais instruit et ordonné par Mgr Cheverus. Il parle aussi d'églises élevées à Oldtown et à Passamaquoddy par les Indiens qui n'avaient pas de pasteur. Ces Indiens, qui constituaient la plus forte partie des catholiques du Maine, étaient au nombre de 700. (Shea—"Histoire", vol. IV, p. 140-141.)

A Vergennes, en 1829, Mgr Fenwick prêcha en français et en anglais (id. p. 456). En 1833, quand eut lieu la dédicace de la première église, il y avait à Portland un petit troupeau de 250 catholiques (id. p. 472).

A partir de ce moment la population catholique du Maine s'accrut plus rapidement par suite de l'immigration, en grande partie canadienne et irlandaise, et aussi par l'arrivée de quelques immigrants venus du Canada et de Boston. Ces premiers arrivés, auxquels se sont joints un certain nombre d'Italiens, de Polonais, etc., forment aujourd'hui la population catholique de l'Etat du Maine.

Aujourd'hui, d'après l'annuaire catholique de 1911, les catholiques du Maine sont au nombre de 123,547. Quatre vingt quinze mille, quelques-uns disent cent mille, sont canadiens-français de naissance ou d'origine. Beaucoup d'entre eux descendent de ces Acadiens que leur religion autant que leur race firent expulser de leurs demeures, dans des circonstances qui forment la plus honteuse des pages de la conquête britannique.

De ces Acadiens, il y avait dans le Maine, en 1859, de 4 à 5 mille. (V. Ra-

meau—"La France aux Colonies," "Etu-des," etc.). Depuis lors, par l'immigration continue du Canada aussi bien que l'accroissement naturel des naissances, leur nombre a atteint le chiffre actuel. Il augmente encore tous les jours.

Séparés seulement par une ligne géographique de leurs frères catholiques de la Province de Québec, laquelle touche au Maine de deux côtés, ils ont gardé non seulement les manières, mais encore le langage de leurs ancêtres, avec toutes leurs traditions et leurs associations religieuses et historiques. Il n'y a aucun doute à ce sujet, leur religion est intimement liée à leur langue. Quoique beaucoup d'entre eux parlent et comprennent l'anglais, il en est d'autres et aussi, plus spécialement, il est des femmes et des enfants qui ne le connaissent pas suffisamment pour comprendre un sermon ou recevoir des instructions religieuses dans cette langue. Le français est la langue de leurs foyers, de leurs relations sociales, des livres et des journaux qu'ils lisent, le français est l'idiome dont ils se servent dans les usines et dans les fabriques où ils sont employés.

Qu'ils veuillent conserver leur langue ancestrale, cela est non seulement naturel mais légitime et digne d'encouragement. Depuis leur arrivée dans l'Etat, ils ont manifesté leur zèle pour la religion en bâtissant des églises et des écoles adéquates aux besoins de leurs communautés. Des 31 écoles paroissiales du diocèse, les Canadiens-Français affirment avoir construit et installé les trois quarts. Des 16 millions qu'il a fallu pour acquérir les propriétés diocésaines, ils ont dû fournir la même proportion, soit \$12,000,000. Et tout cela est venu de petits salaires péniblement gagnés dans les manufactures. Dans leurs nombreux "centres", ils se sont toujours montrés respectueux des lois, honnêtes et industrieux, dévoués à leur religion, soucieux de donner une éducation chrétienne à leurs enfants et toujours prêts à contribuer généreusement au maintien de leurs églises et de leurs écoles.

Parlant de ces catholiques canadiens-français, l'auteur de la "Vie" de Mgr Bradley, premier évêque de Manchester, Manchester fit partie du diocèse de Portland jusqu'en 1884, dit: "Pendant tout ce temps, les catholiques canadiens-français ont été les égaux de leurs frères de langue anglaise. Quand leur nombre a augmenté, leurs institutions religieuses et charitables se sont multipliées. Toutes ces entreprises ont reçu un chaleureux encouragement de l'évêque, qui était plus fier que tous de notre peuple catholique canadien. Dans ses visites pastorales, il prêchait en anglais ou en français, et dans les deux langues si cela était nécessaire."

Nous avons insisté sur ce fait que les Canadiens-Français catholiques sont ardemment attachés à leur langue maternelle, parce que ce fait tient une place importante dans la controverse acrimonieuse qui se poursuit actuellement entre eux et leur évêque.

De fait le dédain manifesté pour ce trait du caractère de la race semble être à la base des difficultés que rencontre aujourd'hui l'Eglise du Maine.

Représentant, comme ils le font, les quatre-cinquièmes de la population catholique du diocèse de Portland, les Canadiens-Français avaient espéré que lorsqu'ils formeraient la majorité dans une paroisse, cette paroisse serait déclarée de

langue française, que leur curé serait de leur race ou au moins parlerait leur langue; que le français serait employé dans la prédication, pour l'enseignement des vérités religieuses aussi bien que dans l'administration des sacrements; qu'il serait enseigné aussi dans les écoles paroissiales par des professeurs compétents; en un mot qu'on agirait envers les français chez eux comme on agit envers l'anglais dans les paroisses de langue anglaise.

Dans les paroisses où leur nombre, quoique important, ne formait pas la majorité, ils voulaient que le français et l'anglais fussent enseignés sur le même pied, pour que leurs enfants pussent garder leur langue et avec elle leur fidélité à la religion.

Ici sans doute on voit surgir une nouvelle phase de la question scolaire bilingue qui, depuis tant d'années, agite diverses parties du Canada. Là, il est facile de le constater, le français est, de même que l'anglais, la langue officielle du Parlement et des tribunaux et il doit être enseigné dans les écoles, comme l'anglais, partout où un nombre suffisant de parents canadiens-français l'exigent.

Dans la province d'Ontario, où les Français ne sont pas si nombreux que dans le Québec, il existe maintenant une question politique brûlante entre le clergé français et le clergé irlandais et on voit des évêques sur les deux côtés. Il en est résulté une profonde amertume de sentiments de la part des Canadiens-Français catholiques à l'égard de plusieurs membres de l'épiscopat et du clergé qui ont traité les laïques français placés sous leur autorité d'une manière qu'on dit non seulement injuste, mais arbitraire et despotique.

C'est ainsi que la "Revue Franco-Américaine", qui a pris en mains la cause des Franco-Américains du Maine, cite le cas d'un pasteur irlandais (juin 1911) qui a refusé d'admettre certains enfants à la première communion, parce qu'ils ne pouvaient réciter leur catéchisme en anglais, le sachant cependant parfaitement en français. Cette revue cite aussi plusieurs cas où, dans des paroisses en grande majorité canadiennes-françaises, les pasteurs ont refusé de se soumettre à la loi qui exige l'enseignement du français dans les écoles paroissiales jusqu'à ce qu'ils y aient été forcés par les commissaires d'écoles du district.

L'histoire de cette controverse et de ses résultats politiques est trop étendue pour être relatée ici. Nous la mentionnons seulement pour faire voir que la division qui existe entre les Canadiens-Français catholiques du Maine et leur évêque n'est que la continuation de la dispute qui se poursuit aujourd'hui au Canada relativement à la question de la langue à être enseignée dans les écoles et de la nomination de pasteurs de langue française dans les paroisses de langue française. Dans cette discussion, l'évêque de Portland a été publiquement désigné comme un allié de ceux qui sont opposés aux écoles bilingues et les Canadiens-Français catholiques ont publiquement accusé leur évêque d'être hostile à leur race et à leur langue.

Aujourd'hui le désir des catholiques de langue française du Maine d'avoir des pasteurs capables de leur parler dans leur propre langue, et de faire instruire leurs enfants dans cette même langue, nous semble si naturel et si juste que nous ne pouvons imaginer une bonne raison de ne pas y accéder.

Il est inutile de dire que si les nations doivent être instruites des vérités religieuses, ces vérités doivent leur être enseignées dans une langue qui soit accessible à leur entendement.

L'Eglise a toujours favorisé les désirs et encouragé les aspirations des peuples qui, ayant reçu la foi et ayant été enseignés des vérités religieuses dans une langue dont ils se servent encore, tiennent à garder cette langue. Les catholiques polonais luttent aujourd'hui contre la suppression de leur langue ancestrale, suppression tentée d'un côté par les Allemands et de l'autre par les Russes.

L'Alsace-Lorraine parle encore français.

En Irlande, le mouvement pour la résurrection de la langue maternelle a fait de merveilleux progrès. Il y a là, aujourd'hui, 3,000 écoles où le gaélique est enseigné en même temps que l'anglais, et la Ligue Gaélique, qui est l'initiatrice du mouvement, a reçu le plus cordial appui des évêques et du clergé.

Dans tous ces cas et bien d'autres que nous pourrions citer, la foi religieuse du peuple est intimement liée à l'histoire de la race et à ses traditions, ces deux choses exprimées dans une langue dont elles ne peuvent pas être séparées.

En reconnaissance de ce principe, les diverses nationalités qui font partie de la population de ce pays sont pourvues, partout où cela est praticable, de pasteurs et de professeurs de leur race et de leur langue, de sorte que les Allemands, les Italiens, les Polonais, les Slaves, les Grecs, les Espagnols et les Syriens ont leurs paroisses distinctes avec des pasteurs qui parlent avec eux leur langue maternelle. Dans le Maine, beaucoup de paroisses canadiennes-françaises ont des pasteurs qui se servent du français pour prêcher et enseigner le peuple. Mais, s'il faut en croire les plaintes des catholiques français, ce système n'est nullement général. On cite le cas de Waterville, où une paroisse comprenant 1,200 Français et 200 autres catholiques, la plupart irlandais, a été déclarée de langue anglaise. A Dexter, où la congrégation est presque exclusivement française, on a nommé un pasteur irlandais avec la promesse faite au peuple que cette nomination n'était que temporaire et qu'un prêtre canadien-français occuperait bientôt la charge. Plus de deux ans se sont écoulés et, au dernier rapport, le pasteur irlandais était encore là et on n'avait pas encore d'école paroissiale. South-Brewer, presque totalement français, a un curé irlandais. Il en est de même de Stanford, avec ses 3,000 Français et presque pas d'Irlandais.

Relativement aux écoles, à Lewiston, à Biddeford, à Waterville, à Skowhegan et en d'autres endroits, le français est injustement traité. Dans un cas, on ferme une école fréquentée presque exclusivement par de jeunes Canadiens-Français qui pour s'instruire ont été obligés d'aller aux écoles non-catholiques.

Sans doute, n'ayant aucune connaissance personnelle des faits, nous ne pouvons dire sur quelles bases ces accusations sont appuyées, mais nous les trouvons, ces accusations, avec d'autres du même genre et d'autres encore, celles-ci ayant trait à l'admission financière du diocèse, publiées dans divers journaux français de la Nouvelle-Angleterre et dans les derniers numéros de la "Revue Franco-Américaine." Dans ces diverses publications, les griefs des catholiques sont exposés avec suffisamment de détails, quant

au temps, aux lieux et aux circonstances, pour qu'il soit facile de les vérifier. En conséquence, si ces plaintes sont fondées, il doit être facile d'y trouver un remède. Si d'autre part il appert que les catholiques français ont porté contre leur évêque des accusations qui ne peuvent pas être soutenues, les faits doivent être rétablis sous leur vrai jour de façon à venger l'autorité épiscopale et à justifier la conduite de l'évêque, aussi publiquement que cette conduite a été critiquée.

Il est indéniable que le ton de beaucoup de journaux français, publiés dans la Nouvelle-Angleterre, affecte, depuis l'interdit, non seulement un manque de respect, mais un éloignement positif des laïques à l'égard de Mgr Walsh et de ses partisans. Ces laïques sont encouragés à continuer leurs efforts pour obtenir un changement dans les conditions dont ils se plaignent; ils en ont appelé à Rome du fameux interdit et, voyant qu'ils n'obtenaient rien de ce côté, les chefs déclarent qu'ils s'adresseront à la Législature et aux tribunaux. L'un des interdits s'est rendu à Rome pour protester contre la mesure prise contre lui et ses associés. Il est mort peu après son retour, et le fait que l'évêque a empêché qu'on lui fit des funérailles religieuses a augmenté le ressentiment des laïques français.

Ce déplorable conflit ne prendra jamais fin trop tôt, aussi bien dans l'intérêt de ceux qu'il affecte directement que dans celui de la religion toute entière. Etant donné les conditions actuelles, on ne peut pas espérer ce résultat avant qu'une enquête complète n'ait été faite sur la situation, enquête qui devrait être si loyale que la décision qui en serait la conséquence s'imposerait à tous les catholiques bien pensants, non seulement de la Nouvelle-Angleterre mais d'ailleurs.

Espérons que Mgr Bonzano, le nouveau délégué apostolique, à son arrivée dans ce pays, sera bien renseigné sur la gravité de la situation et qu'il se convaincra que cette question n'est pas, par l'importance, la moindre de celles qui lui seront soumises.

PETER CONDON

Cette veuve inconsolable.

Cette veuve inconsolable faisait vraiment peine à voir. Ni le murmure des vagues, ni le gazouillis du vent dans les feuillages, n'avaient maintenant de charme pour elle... Rien ne la pouvait distraire en son chagrin. On l'eût bien surprise alors, en lui disant que, moins de six mois plus tard, elle devait convoler en second noces avec le fils du voisin. Aujourd'hui pourtant, madame Plourdy est parfaitement heureuse. Il faut dire que son nouvel époux n'est pas le premier venu. Non seulement il a de l'esprit et du caractère, mais encore c'est un homme plein de goût et d'élegance. Son fournisseur de cravates et de chemises n'est autre qu'Anatole, 81 rue Saint-Lau-

Heureusement!

Heureusement, la Science est venue au secours de tous ces enfants, victimes de l'ignorance et de la routine, et qui mouraient jusqu'ici par milliers chaque année, en créant pour eux le lait homogénéisé. Par un procédé mécanique parfait, l'industrie réussit aujourd'hui à donner aux diverses matières qui composent le lait une homogénéité parfaite, qui rend impossible la séparation des parties, auparavant hétérogènes, qui constituent ce produit. Le lait ordinaire, même celui des laitiers les plus soigneux et les plus propres, contient toujours un grand nombre de bactéries et, de tous les liquides, c'est celui qui se prête le plus admirablement à la propagation des maladies contagieuses. Combien d'épidémies de typhoïde et combien de gastrites ont trouvé leur origine dans un lait impur? Nous pourrions dire sans crainte de nous tromper: Presque toutes. La même opération chasse du lait toutes les impuretés qui pourraient s'y être introduites, bien que le lait sur lequel on opère ait été choisi parmi les plus riches et les plus purs. Hermétiquement bouché, le lait ainsi traité se conserve indéfiniment et ne peut s'altérer, pas plus que les microbes ne peuvent

s'y loger. Ce procédé, résultat de longues années de recherche scientifique, est exploité au Canada par la Compagnie de Produits Agricoles, à son usine modèle de Lacolle. De là nous vient le lait pur *Laurentia*, garanti à l'analyse et possédant toutes les qualités nutritives qui font de ce fluide l'aliment complet de l'enfance. Bureaux 21 et 23 rue Saint-Pierre; téléphone: Main 3152

SOUSSIONS POUR DRAGAGE

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., mercredi, le 15 mai, 1912, des soumissions pour les travaux de dragage requis aux endroits ci-dessous mentionnés dans la province de Québec; lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour dragage, Québec."

Lanoraie, Woodlands, Verchères, Valrennes, Lavaltrie.

Les soumissions devront être libellées sur les formules que le ministère fournit à cette fin et devront porter les signatures réelles des soumissionnaires.

On peut se procurer les devis et formules de soumission combinés au ministère des Travaux publics, à Ottawa. Les soumissions devront comprendre le remorquage des dragues et de leurs accessoires au site des travaux, aller et retour. Les dragues et les remorqueurs n'appartenant pas à des propriétaires canadiens, et n'ayant pas été dûment inscrits sur le registre en Canada, ne devront pas être employés à l'exécution de l'ouvrage donné sous contrat. Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans le cours des trente jours qui suivront la date de l'avis, les informant que leur soumission a été acceptée.

Un chèque séparé pour chaque place mentionnée dans la soumission, devra accompagner la dite soumission. Ce chèque sera égal à cinq pour cent (5 p. c.) du montant de la soumission, basé sur les quantités approximatives indiquées vis-à-vis du nom de chaque place, mais dans nul cas le chèque ne devra être moindre que \$1,500. Le chèque devra être accepté par une banque à charte et fait à l'ordre du Ministre des Travaux Publics. Le chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement le contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R.-C. DESROCHERS,

Secrétaire

Ministère des Travaux publics,

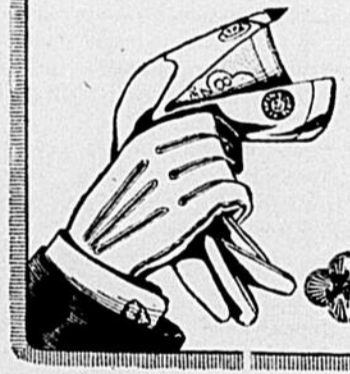
Ottawa, le 24 avril 1912.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—21848.

Gants Perrin

L'habileté professionnelle des meilleurs gantiers au monde, garantit la coupe parfaite et la longue durée des GANTS PERRIN.

Ils sont le complément obligé d'une élégante toilette.



L'ACTION est publiée par Jules Fournier, tous les samedis, à Montréal. Adresse pour la police: rue Saint-Denis, 333.

FEUILLETON DE L'ACTION

Jeanne l'Orpheline

PAR

L.-P. FOURNIER

PREFACE

A MA CHÈRE LECTRICE.

Assise sur le rivage de la mer de ce monde, tu es plongée dans une profonde méditation.

Tes yeux contemplent ce beau ciel bleu, dont la pureté t'enivre de joies et d'espérances; mais le bruit sourd des vagues qui se gonflent, s'agitent, s'entrechoquent jusqu'à tes pieds, te saisissent de crainte.

Ta vue, impuissante à découvrir ce qui se passe là-bas, dans cet horizon apparemment si brillant, s'aide du télescope que t'offre la nature elle-même. Tu es évé-

nements qui arriveront les uns joyeux, les autres pénibles, jusqu'à ce que les années aient assombri les charmes de tes vingt ans, jusqu'à ce que le poids des soucis ait ceint ta tête d'une auréole argentine, et que ta barque ballottée par les tempêtes des épreuves de la vie soit arrivée au port de l'éternité.

Ton cœur est saisi, à la pensée que tu dois verser, un jour, des larmes amères; toutes ces réflexions te rendent mélancolique.

Voulant te voir toujours souriante et heureuse, je te dédie ce livre, dont la lecture chassera de ton esprit les pensées noires qui t'obsèdent.

En lisant Jeanne l'Orpheline, la joie renaîtra en ton cœur, tu constateras encore une fois que la providence qui envoie les épreuves, ne tarde pas à répandre ses bénédictions, sur ceux qui souffrent, en mettant leur confiance en Elle.

L. P. FOURNIER, E. E. D.

JEANNE L'ORPHELINE

I

Sous les dehors rustiques d'une vieille mesure, vivait, au printemps de 1830, à Lyons, une mère chrétienne et ses quatre petits enfants.

Le mari, que les voyages et sa conduite déréglée avaient rendu incrédule, travaillait à Marseille; à tous les quinze jours, il venait visiter sa famille.

Les enfants avaient pour nom: l'aîné, âgé de huit ans, celui d'Arthur; le deuxième, âgé de six ans, celui de Frédéric; le troisième, celui de Jeanne et le cadet, celui de Louis.

C'était là toute la famille de M. Joseph de Bonnefon.

La mère donnait tous les soirs de bons conseils à ses enfants, elle ne négligeait aucune occasion de les instruire sur la religion, de les faire prier pour la conversion de leur père infortuné; malgré les tendresses de son cœur maternel, elle avait l'énergie de suppléer à la surveillance bien négligée de son mari.

Avec les gages de son époux, et l'argent qu'elle gagnait à filer de la laine et à tisser, Mde de Bonnefon avait pu mettre quelques cents francs de côté; la famille vivait dans un état ordinaire de pauvreté cependant vu que M. de Bonnefon était adonné à la boisson et dépensait souvent toutes les gages de sa semaine.

Mde de Bonnefon vivait heureuse; les espérances qu'elle fondait sur ses enfants chassaient toute mélancolie de son esprit, sa figure était toujours sereine et sou-

riante aux ébats de ces êtres chéris, tandis que ses doigts étaient occupés à filer.

La petite fille: Jeanne, aimait sa mère d'une affection extraordinaire, elle la suivait partout, se tenait constamment à ses côtés, s'occupant à la distraire par ses questions naïves et enfantines.

Lorsque Jeanne voyait sa mère sourire à toutes ses questions, elle croyait lui faire plaisir; souvent, lorsque sa mère arrêtait le rouet pour quelques instants, elle se jetait dans ses bras et l'embrassait tendrement.

Chaque soir, elle s'agenouillait près de sa mère, joignant ses petites mains blanches et récitait de voix et de cœur la courte prière que sa mère lui avait enseignée:

"Petit Jésus, garde mon cœur, soulagez les âmes des défunts, convertissez mon père et ayez pitié de ma mère."

Un jour que Mde de Bonnefon était plongée dans de tristes réflexions, que son esprit absorbé par toutes sortes de pensées sur la conduite de son époux, la rendait chagrine et mélancolique, Jeanne s'approcha lentement de sa mère et lui dit: "Mère, pourquoi pleurez-vous? est-ce moi qui vous ai fait de la peine? Dites-le moi, mère! ce sera fini! jamais, je ne vous causerai plus de peine, je serai bonne et

vous aimerai davantage, mais pourquoi ces pleurs, mère?"

A ces paroles Mde de Bonnefon sentit son cœur se gonfler, son esprit se troubler, mais cherchant à dissiper les doutes de Jeanne, elle répondit en étouffant les sanglots de sa voix: "Ma chère Jeanne, non, ce n'est pas toi qui est la cause de ma peine, je pleure sur la conduite de ton père qui ne cesse de dépenser follement tout son argent; cet après-midi, LE BUCHER VIENDRA COLLECTER, et je ne pourrai pas lui donner d'argent; de plus, sa conduite honteuse vous déshonore, vous autres, mes enfants!"

—Mère, dit Jeanne, ne pleurez pas, je ferai la prière que vous m'avez fait apprendre et le petit Jésus saura nous accorder la conversion de papa...

Jeanne grandit avec de pieux sentiments, elle conçut de jour en jour un plus grand désir de voir son père quitter la vie de débauche et se conduire de manière à donner de bons et fidèles exemples à ses enfants.

Elle récitait les ferventes prières qu'elle avait apprises sur les genoux de sa mère, et adressait au ciel les supplications que son cœur plein de foi lui dictait.

Bien des fois, de retour du catéchisme, de l'église où le curé préparait les en-

fants à la première communion, Jeanne, remplie d'ardeur pour le bien, et instruite par les explications du curé touchant l'enfer, le ciel, etc., se rendait dans le jardin, pour se trouver dans la solitude et prier avec plus de dévotion, pour la conversion de son père.

Là, sa voix entonnant l'Ave Maria et s'unissant aux doux chants des oiseaux, montait comme de l'encens vers le ciel.

Ayant lu qu'une mère avait obtenu la conversion de son mari par des pénitences, Jeanne résolut de se livrer aux austérités et à la mortification.

Un soir qu'elle avait vu son père arriver à la maison dans un état d'ivresse, elle s'était agenouillée au pied d'une image de la Sainte-Vierge et égrenait son chapelet en versant d'abondantes larmes.

Jeanne avait beaucoup de peine de voir pleurer sa mère, c'était là son plus grand chagrin. Elle était encore jeune et ne se rendait pas compte des anxiétés qui assiégaient jour et nuit l'esprit de sa mère.

M. de Bonnefon, attiré par le bruit des sanglots de Jeanne, se leva de son lit et entra dans la chambre de la petite fille: "Que fais-tu là? dit-il d'une voix sévère.

(A suivre.)

DES VERS

Vox de Abyssis

Or, afin d'affranchir mon âme de ton âme
Et de me racheter de ton amour, ô Femme,
Je suis venu vers les bras profonds de la Mort
Comme un enfant vers ceux d'une bonne nourrice;
Et, cachant dans son sein mon front lourd de remords,
J'ai dit ces mots à la noire consolatrice:

"Mère de l'ombre, délivre-moi du soleil!
"Conduis-moi vers le fleuve où l'on boit le sommeil,
"O Mort! Et mets tes mains fraîches sur mes paupières,
"Que mes yeux ne voient plus le Ciel ni la Beauté...
"Mets sur mes yeux tes mains lourdes comme des pierres
"Et fais sur eux la nuit pour une éternité.

"Que la vertu de tes aromates efface
"De mon cœur, de mes sens endoloris la trace
"Du mal délicieux qu'en ses bras j'ai souffert;
"Donne-moi d'oublier sa lèvre, la brûlure
"De ses baisers pareils aux roses de l'enfer,
"Et, chaude et noire comme un vin, sa chevelure.

"Puis, de peur qu'en la paix de ton refuge, ô Mort!
"Son implacable amour ne me retrouve encore,
"Couvre-moi d'un linceul plus pesant que la terre,
"Entasse l'ombre et le silence sur mes os,
"Que, loin des autres morts, je gise solitaire,
"Dans un cercueil que l'on scellera de neuf sceaux."

J'ai dit ces mots. Ainsi qu'un trésor qu'on dérobe,
La douce Mort m'a pris dans les plis de sa robe,
Mais, sachant que la tombe est sonore parfois,
Et que, sous l'épaisseur de la terre profonde,
Les damnés de l'amour peuvent ouïr la voix
Et les pas des vivants qui marchent sur le monde:

Elle m'a fait un grand sépulchre dans la Mer...
Puis, pour que rien n'attente à son secret amer,
Elle a roulé des flots et des flots sur ma tête:
Elle a sur mon cadavre amoncelé des eaux
Si vastes que le soc strident de la tempête
Ne profanera pas le lit de mon repos.

Et j'ai dormi plus mort que les morts de la terre,
Car mieux que leurs tombeaux l'océan sait se taire,
Car, plus riche d'oubli que l'haleine des bois,
La fraîcheur de la mer se glissant dans mes veines,
Voici que j'ai senti les peines d'autrefois
Se faire, tel un chant lointain, douces et vaines.

J'ai dormi. J'ai connu l'ineffable douceur
De rêver que l'on a l'eau pieuse pour secour,
Que, sous ses chastes doigts, la chair se renouvelle,
Qu'afin de la guérir des souillures du mal
Toute la pureté d'un gouffre coule en elle,
—Et que l'âme devient comme un ciel matinal.

Mais, hélas! Celle à qui l'Homme doit de connaître
Toutes les voluptés et toute l'horreur d'être,
Près des flots, au coucher du soleil, vint s'asseoir.
La blancheur de ses pieds réjouissait l'airène,
Epars au vent marin, dans l'or vague du soir,
Ses cheveux embaumaient les rousges de leur traine.

Alors l'immensité des ondes a frémi:
Et du lit ténébreux où j'étais endormi
Je me suis éveillé, sentant, sous sa poitrine,
Battre profondément le vieux cœur de la Mer,
Et le gouffre enivré dilater sa narine
Pour humer ton parfum terrible, ô Fleur de chair!

Et les lèvres de mes Désirs se sont rouvertes,
Et vers Toi, secouant le poids des eaux inertes,
Je tends les bras du fond des abîmes, et pour
Atteindre la toison noire dont tu te voiles,
Et revivre dans ta haine et dans ton amour,
Je m'en vais soulevant les flots vers les étoiles!

LOUIS MERCIER

LA VICTOIRE DE L'HOMME

Tous les animaux se trouvèrent enfin réunis devant le lion impatient. Ils étaient couverts de poussière et tiraient la langue pour retrouver leur respiration. A notre époque, les assemblées générales des animaux sont devenues bien difficiles. Le lion comprit que ses sujets avaient eu de grandes difficultés pour se rendre à sa convocation dans ce cirque entouré par les dunes les plus hautes du Sahara. Il rassura ses sujets en souriant avec bonté; puis, secouant sa crinière avec le geste des orateurs populaires, il parla:

—Si nous vous avons convoqués, c'est parce que le nombre et la similitude de vos doléances nous ont indiqués la gravité du péril qui vous menace tous. Ne perdons pas notre temps en vains discours qui retarderaient l'ouverture de la chasse. Chaque parti, chaque famille va choisir un rapporteur. Nous entendrons d'abord le représentant des animaux terrestres, puis le député des régions souterraines, ensuite le délégué des races aquatiques, enfin le messager de la gent ailée, maîtresse du royaume de l'air.

Le lion se rassit sur son derrière, ayant parlé avec sa noblesse ordinaire. Un lapin, d'un saut cendré et marqué de blanc, se trouva devant Sa Majesté.

—Au nom de tous les animaux qui vivent sur la terre, je viens me plaindre des hommes! Il n'est plus possible de vivre où ils vivent, non pas simplement parce qu'ils nous tuent à coups de fusil lorsqu'ils nous rencontrent, mais surtout parce qu'ils nous empoisonnent ou nous écrasent. Après avoir imaginé leurs chemins de fer, ils ont multiplié leurs voitures roulantes dont l'aère fumée de pétrole s'attache aux herbes et aux feuilles. Si vite que le lièvre puisse courir, l'automobile le traque, le poursuit et le rejoint. Et pour nous, dès l'aube, elle

amène dans nos champs des chasseurs réveillés.

—Ne vous plaignez pas trop, répondit le lion. Si l'Homme vous écrase en automobile, il évite aux boeufs, aux chevaux la fatigue des charrois. Et puis, il s'écrase lui-même avec ses machines mortelles... Au deuxième orateur!

Un gros rat surgit:

—Sire, la vie souterraine n'est plus possible. Avec les serpents, les belettes, etc., nous désespérons. Si profonds que soient nos terriers, les hommes nous bousculent. Ils ont pris la manie paradoxale des taupes, qui est de mettre en tas sur le sol de la terre qui est sous le sol. Après les égouts, ils ont fait des métropolitains brillants d'électricité, asphyxiants de phénol. Ils creusent les montagnes en tunnels; ils vont chercher le charbon ou les minerais au fond de la terre, où il n'y a plus de place pour nous.

—Juste doléance, déclara le lion. Que tous les animaux qui vivent sous la terre se mettent à ma droite. Au troisième député!

Un crabe, malgré sa coxaigie, se rapprocha:

—Sire, je parlerai peu, parce que j'étoffe. Au nom des poissons, des crustacés, des batraciens, je te déclare que l'eau des fleuves et de la mer n'est plus logeable. Les hommes ne se contentent pas de venir, dégusés en citrouilles de verre, scaphandriers trop lourds; ils ont maintenant des bateaux amphibies, qui marchent sous l'eau et sur l'eau. Ils connaissent mieux le fond de la mer que nos plus vieux mollusques. C'est notre mort dans le siècle.

—Trop exact! Mettez-vous aussi à ma droite... A toi, quatrième, représentant des races ailées.

Un goéland, étayé sur ses ailes, cria:

—Sire, pour vivre très heureux, il suffisait aux oiseaux de se maintenir au-dessus de la grêle inverse des plombs: l'homme n'avait que des planètes légères et sphériques dans lesquelles il s'élevait à l'aventure. Maintenant, il nous rejoint, nous poursuit dans le ciel. Il monte plus haut que nous ne pouvons monter. Les perdrix, les oiseaux-gibier te diront que demain l'aviateur les prendra au vol, vivants. Les aigles te diront que les Alpes ne leur appartenaient plus dans quelques jours. Et pour nous, l'approche nourissante des ports nous est interdite, en attendant que les machines volantes nous rejoignent au milieu des océans.

—C'est trop fort! rugit le lion en se levant. (Tous les animaux l'imitèrent). Ainsi, nous n'avons plus un abri dans le monde. L'envahisseur nous dépouille. Songez, que l'an dernier, un d'eux pourchassait mes cousins dans l'Ouganda; un autre les photographiait. Tout à l'heure, les ours blancs m'ont dit que d'autres intrus, couverts de leurs fourrures, les sur-

prenaient au pôle Nord... Il faut agir. Malheur aux hommes qui nous font cette guerre! Nous allons nous mobiliser et préparer notre vengeance. Ceux d'entre nous qui apprirent aux hommes à nager ou à voler se mettront aux premiers rangs pour recevoir les premiers coups. Et moi, je serai à leur tête, parce que j'ai appris à nos ennemis le courage... Dans ce désert inexpugnable, préparons-nous...

A ce moment un chacal accourut:

—Sire, sire! les hommes disent qu'ils vont venir, par l'air, de Colomb-Bechar à Tombouctou! Il n'y a plus de désert!...

A cette nouvelle, un hurlement d'épouvante unanime s'éleva de la foule. Tous les animaux se dispersèrent et rentrèrent à leurs nids, à leurs terriers. Le lion regarda la lionne:

—Ma chère, il nous faut abdiquer. Nous ne pouvons pas devenir des animaux domestiques. Profitez de ce que les hommes se battent entre eux et faisons-nous lions de police.

REGIS GIGNOUX.

AUX ETATS-UNIS

Les progrès de l'Eglise Catholique et la part qui y revient aux Canadiens-Français

Notre excellent confrère *La Justice*, de Biddeford, dans le Maine, publiait, il y a une couple de mois, un tableau "de l'augmentation des forces catholiques dans les huit diocèses de la Nouvelle-Angleterre" (voir le numéro du 14 mars 1912). On voyait entre autres choses, par ce document, que, de 1833 à 1911, la population catholique de ces territoires s'est élevée de 40,082 à 2,311,272. On y voyait aussi à quel point l'élément d'origine française a contribué, pour sa part, à ce progrès étonnant.

S'inspirant de ces chiffres, *l'Opinion Publique*, de Worcester, consacrait dernièrement un intéressant article au rôle joué par la race française, au point de vue catholique, non seulement dans la Nouvelle-Angleterre, mais dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Le protestantisme, aux Etats-Unis comme dans tous les autres pays, a cessé d'être en vogue. Il est à l'état stagnante là où il ne périclité pas. Cela n'a rien d'étonnant d'ailleurs, la multiplication des sectes protestantes n'étant point faite pour inspirer beaucoup de confiance aux néophytes.

En 1890, il y avait en Amérique 143 de ces sectes. Maintenant il y en a 190. Ainsi la République Américaine a donné le jour chaque année, depuis 22 ans, à deux religions nouvelles.

A côté de cette marche à reculons, les progrès constants du catholicisme semblent encore plus éclatants.

Il est bon de faire remarquer que tous les ans, aux Etats-Unis, il y a de 30,000 à 50,000 conversions. On a vu récemment un évêque protestant, M. Yocf, entrer dans le giron de l'Eglise catholique et l'an dernier le chiffre des pasteurs protestants qui ont abjuré l'hérésie s'est élevé à 327.

En 1833, il n'y avait dans toute l'étendue des Etats-Unis que 40,000 catholiques. Ce chiffre dépasse maintenant quinze millions; l'Eglise peut donc être fière de son oeuvre et envisager l'avenir sans aucune appréhension.

Maintenant nous serait-il permis de dire que sur les 15 millions de catholiques américains, il y a près de treize cents mille personnes d'origine française? Ce chiffre vaut la peine qu'on le cite, d'autant plus que, chez nous, les défections sont inconnues. Si tous les irlandais nés catholiques étaient restés aussi fidèles à leur foi que nous, l'Eglise

se compterait ici vingt millions de catholiques.

Les Américains de race sont presque tous protestants et si les Franco-Américains, de même que les Polonais, les Allemands et les Italiens, ont su résister victorieusement à la vague huguenote qui menaçait de les engloutir, c'est que, pour dompter les flots courroucés du puritanisme, ils avaient, en même temps qu'une fois plus robuste que les Irlandais, une arme toute puissante: leur langue maternelle, le français.

La langue française, il serait puéril de le nier, a été, est et sera toujours le rempart de notre foi aux Etats-Unis. Grâce à elle on n'a pu et on ne pourra nous enliser, nous assimiler. Et si nous lui sommes restés attachés, à cette langue dont les doux accents ont retenti pour la première fois sur le sol du nouveau monde lorsque Cartier est venu parler de Dieu aux premiers habitants du Canada, ce n'est certes point parce que l'épiscopat américain nous a soutenus dans cet amour bien naturel. Oh non! loin de là!

On n'a eu pour nous aucun ménagement. De mille façon, on a tenté de nous faire oublier notre passé. Le souvenir de Cartier, de Champlain, de Montmorency, de Montcalm, de Lasalle, de Jogues, de Lafayette, de Rochambeau, de Gacébrant, de Cheverus, obsédait ces bons assimilateurs qui n'auraient pas voulu, pour un empire, avouer franchement que la plupart des diocèses américains avaient été fondés par des évêques de sang français.

Ces évêques de sang français ont été de véritables apôtres. C'est à eux que l'on doit la grandeur actuelle de l'Eglise aux Etats-Unis.

Et aujourd'hui, malgré ce glorieux passé, malgré ces belles traditions dont nous sommes, nous, Franco-Américains, les dépositaires et les défenseurs, on cherche continuellement à nous réléguer à l'arrière-plan comme une quantité négligeable.

Nous sommes treize cents mille catholiques et nous n'avons, pour nous représenter au sein de l'épiscopat américain, que deux seuls prélats, Mgr Guertin, évêque de Manchester, et Mgr Laval, co-adjuteur de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Enfin, comme le disait ces jours derniers un bon prêtre canadien, ne perdons point courage; le droit ne meurt jamais et il finit toujours par vaincre l'erreur.

Nous n'avons cessé jusqu'ici de lutter pour le triomphe des principes religieux de nos pères et rien ne saurait nous faire dévier de la voie que la main des siècles nous a tracée.

Ce que je dis à Blanche.

—Il paraît, me dit Blanche, que certains partisans de M. Gouin, dans la présente campagne, fatigués de parler de la prison de Bordeaux, s'attaquent maintenant à la réciprocité. La réciprocité, qu'est-ce que cela, si l'on vous plaît? Est-ce encore une grosse bâtisse?

—Blanche, lui dis-je, à présent que vous êtes veuve, vous devez comprendre mieux que personne les plaisirs et les déboires du ménage, et vous n'avez plus, pour saisir cette question difficile entre toutes, que l'on appelle la réciprocité, qu'à faire des comparaisons. Vous n'avez plus qu'à élargir un peu, pour l'appliquer au pays tout entier, l'idée que vous vous faites du mariage. Un de mes amis, grand philosophe à ses heures, me disait: "La réciprocité ne peut vouloir dire autre chose que l'acquisition ou l'annexion à courte échéance des propriétés foncières. Quand un sentiment de réciprocité s'établit entre moi et un monsieur quelconque, je sais que ce monsieur veut "avoir de mes terrains. Je le conduis alors "à Strathmore, où il a le choix entre les "plus merveilleux terrains à bâtir qu'il se "puisse voir dans toute l'île de Montréal.

"L'air y est pur, clair et très sain; les communications avec Montréal sont de la dernière facilité et ceux qui l'habitent déjà "n'ont pas de termes assez élogieux pour en "parler. Neuf cent quatre-vingt-dix-huit "fois sur cent mon homme accepte ce que "je lui propose et alors une véritable réciprocité d'intérêts communs s'établit entre "nous." Cet ami, vous l'avez deviné, ma chère Blanche, n'est autre que M. George Mar-

cil. Le jour où vous aurez accepté et mon cœur et ma main, nous l'irons trouver à son bureau, 180 rue Saint-Jacques, pour y choisir ensemble le lopin de terre où s'échafaudera notre bonheur. Voulez-vous que nous lui téléphonions: Main 3790!



Le remède merveilleux entre tous.

Que de personnes, atteintes aujourd'hui de ce mal déplorable que l'on appelle la neurasthénie, en sont rendues à maudire l'existence, qui n'est plus pour elle qu'un fardeau! Elles pourraient cependant échapper à leurs souffrances et reprendre goût à la vie. La science a montré depuis longtemps qu'il existe un remède contre l'anémie, — le quinquina, — et que ce remède est souverain, surtout si on l'absorbe avec un liquide comme le porto, qui en facilite l'assimilation. De tous les portos au quinquina, il n'en est pas qui soit comparable — la chose est reconnue par tous les médecins sérieux — au *Wilson's Invalid's Port Wine*. Le *Wilson's Juralids* ne rend pas la vie aux morts il ne fait pas de miracles, mais il rend la santé aux personnes languissantes, il leur donne du sang, de la force et de la vie tant qu'il leur en faut! — En vente chez L.-A. Wilson et Cie, 87 rue Saint-Jacques; téléphone: Main 2957.



Un voisin et son phonographe.

Mon voisin possède un phonographe dont il se sert depuis que l'automne est commen-

cé. Je l'entends ce soir qui m'exécute de nouveau son répertoire, depuis l'Ouverture du *Trouvère* jusqu'au Duo de *Mireille* en passant par la *Marche des Commis-Voyageurs*. C'est charmant. Ces airs me rappellent les jours heureux où, assis de chaque côté d'une petite table, nous dégustions Yolande et moi, chacun un petit verre de vin mousseux. Nous étions heureux alors!... Cependant, nous étions loin encore d'avoir fait fortune. Depuis, la richesse est venue, et avec elle le confort, puis bientôt le luxe. Aujourd'hui, nous avons, je puis bien le dire ici, le plus merveilleux logis

qui se puisse trouver à Montréal. Yolande est surtout orgueilleuse de nos meubles, de nos rideaux et de nos tapis. Elle dit qu'il n'en existe pas de plus beaux; encore qu'ils ne nous coûtent qu'un prix modéré. Il est vrai que nous les avons pris chez notre ami N.-G. Valiquette, 477-Est rue Ste Catherine; téléphone Est 4132.



Voulez-vous manger mieux qu'à la table d'un roi?

ALLEZ DINER LUNDI CHEZ

BONNEVILLE

AU CAFE SAINT - GABRIEL

(Angle Notre-Dame et Saint-Gabriel)

Prix du repas: 35 cents

THEATRE NATIONAL

Semaine du 13 mai 1912

"LE MAITRE DE FORGES"

Comédie dramatique en 4 actes par George Ohnet

MATINEE tous les Jours

NATIONOSCOPE

Semaine du 13 mai 1912

"MADAME SANS-GENE"

Dernière mise en scène

MATINEE TOUS LES JOURS

Etes-vous candidat aux élections provinciales?

OUI?

Raison de plus pour vous faire habiller chez le meilleur tailleur de Montréal:

OSCAR LOISELLE

128, rue St-Denis, 128

Téléphone: Est 446

Pâtisserie -- Confiserie Française

JOSEPH KERHULU

TELEPHONES: EST 799 EST 4928

Glaces - Sorbets - Petits Fours

Cuisine sur Commande

176, RUE ST-DENIS, 176

(Vis-à-vis l'Université)

TELEPHONE BELL: EST 1842

ED. ARCHAMBEAULT

MARCHAND DE

Musique, Pianos, Orgues, Phonographes, Musique en Feuilles.

Agence exclusive des pianos "PRATTE": Gros et détail.

312-314 rue STE-CATHERINE (EST)

Sous le regne des "Boodlers"

Comment M. J.-O. MOUSSEAU, ex-député de Soulanges et l'un des grands amis de M. Gouin, vendait autrefois des "places" du gouvernement moyennant une modeste redevance de \$15 par mois.

NOS PREUVES : 1o. une promesse de paiement écrite en entier DE LA MAIN DE M. MOUSSEAU ; 2o. un affidavit.

"C'était seulement pour payer mes frais de voyage", explique M. Mousseau !!!...

Dimanche dernier avait lieu à Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges, une grande assemblée publique et contradictoire à laquelle n'assistaient pas moins de douze cents personnes.

Au cours de cette assemblée, M. Jules Fournier, directeur de l'Action, a porté contre l'ex-député du comté de Soulanges, M. J.-O. Mousseau, une accusation de la plus haute gravité.

S'appuyant sur des documents écrasants, dont on trouvera d'ailleurs le texte ci-contre, il affirma que M. Mousseau, dans telle

circonstance bien déterminée, avait vendu une place du gouvernement moyennant la somme de \$45. (A ceux qui pourraient s'étonner de la modicité du prix, disons tout de suite qu'il s'agissait d'une place de peu de durée: trois mois à peine, et qui ne pouvait en aucune sorte justifier une plus forte "commission".)

Mis au défi de nier les faits, M. Mousseau dut avouer avoir en effet reçu les \$45. — Seulement, expliqua-t-il, ce n'était pas pour la place, c'était seulement pour mes frais de voyage !!!

Si l'on doit voir dans cette explication, au point de vue de M. Mousseau, une atténuation ou une aggravation, c'est ce que le lecteur pourra décider de lui-même après avoir pris connaissance des documents ci-joints, — auxquels, pour notre part, nous ne sentons pas la nécessité d'ajouter un seul mot.

A noter seulement, pour terminer, que M. Mousseau est l'un des députés les plus influents du groupe ministériel, que c'est un grand ami de M. Gouin, et qu'il était désigné, depuis longtemps, comme un prochain ministre du cabinet provincial.

J. OCT. MOUSSEAU
AVOCAT, LL. L.
1586 1/2, RUE NOTRE-DAME
CHAMBRE NO 14
TEL. BELL MAIN 4567

Bureau du soir
1102, RUE ONTARIO

MONTREAL, 20 Février 1904

At trois mois de date, si le gouvernement me fait pas au retour, ou en trois paiements mensuels, si je suis payé chaque mois, je promets J. O. Mousseau, avocat, Montréal, ou à son ordre, la somme de quarante-cinq dollars courant pour valeur reçue

*Leon Fabry
263 rue St. Dominique*

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL.**

Je, soussigné, Léon Fabry, ingénieur civil, de Montréal, déclare solennellement:

1. Que, sur la fin de l'année 1903, je fis la connaissance de M. J.-Octave Mousseau, avocat, de Montréal, qui s'offrit à me faire nommer agent d'immigration du Gouvernement Canadien en Belgique;
2. Qu'au commencement de l'année suivante (1904), le 20 février, je rencontrai le dit J.-Octave Mousseau à son bureau, 1586 1/2 rue Notre-Dame, à Montréal, lequel me déclara alors qu'il avait reçu d'Ottawa l'assurance de ma nomination prochaine;
3. Que, là et alors, le dit J.-Octave Mousseau me fit signer une promesse de paiement écrite de sa main en ma présence et par laquelle je devais m'engager à lui verser, en retour de l'aide qu'il m'avait apportée en m'obtenant cet emploi, une somme de quarante-cinq dollars;
4. Qu'au cours de l'année 1905, je lui payai effectivement ses quarante-cinq dollars, après plusieurs réclamations, et qu'il me remit alors la susdite promesse de paiement;
5. Que j'ai communiqué ce document à M. Jules Fournier, de Montréal, journaliste, en l'autorisant à le rendre public;
6. Que j'ai mis au courant de cette affaire, dès le 21 ou le 22 février 1904, M. le sénateur Dandurand, et Sir W. Laurier, le premier-ministre, quelques mois plus tard.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant quelle à la même force et le même effet que si elle était faite sous l'empire de l'Acte de la Preuve au Canada.

(Signé) LEON FABRY.

Déclaré devant moi, à Montréal, ce 15 septembre 1911.

(Signé) HENRI DESROSIERS,

Commissaire de la Cour Supérieure pour le District de Montréal.

AFFIDAVIT DE M. FABRY.

Notre nouveau feuilleton

L'Action commence aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton.

Pour faire suite aux *Souvenirs d'Outre-Mer*, du notaire Zéphirin Mayrand, le choix n'était pas facile à faire, dans la littérature canadienne-française, d'un ouvrage capable de ne pas tromper la juste attente de nos lecteurs.

Après bien des recherches, nous avons pu découvrir enfin ce livre, et nous osons dire, d'avance, qu'il dépassera les espérances des plus exigeants.

Il s'agit d'un roman: *Jeanne l'Orpheline*, par M. L.-P. Fournier.

La première publication de *Jeanne l'Orpheline* remonte à plusieurs années déjà; mais, tiré à quelques exemplaires seulement, pour un petit nombre de souscripteurs, le volume ne devait jamais, jusqu'à ce jour, sortir des mains de ces privilégiés. Il était réservé à l'Action de le révéler pour la première fois au grand public. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, avec un infini plaisir. Nos lecteurs pourront, par la première tranche que nous en donnons aujourd'hui, se faire une légère idée de l'ouvrage. (Nous disons bien: une légère idée, car la suite est plus surprenante encore, on le verra du reste, et de reste.)

M. L.-P. Fournier, qui habite Marieville, est d'ailleurs un concitoyen de M. le Dr Choquette.

dit tout.

France-Amérique

Nous devons féliciter l'Association France-Amérique de ses récents succès: la réception faite à M. Hanotiaux, ainsi qu'aux autres Français distingués qui l'accompagnaient fut charmante de bon aloi, de patriotisme et d'émotion, et nous ne doutons pas que cette visite ne soit profitable à notre pays. Quelle douceur reposante c'était, samedi et dimanche soirs dernier, de faire trêve à notre littérature et à notre éloquence politique pour entendre les discours, — non, vraiment, on ne peut employer, dans les circonstances, ce vilain mot, — les causeries si fines, si naturelles, mais toujours trop brèves, surtout de M. Bazin et de ses collègues de l'Académie!... Chose étonnante et toute nouvelle pour un lecteur ou un auditeur canadien, on vit alors des personnes pourtant cultivées s'abstenir du pathos, des expressions fantastiques et des éclats de voix, pour s'appliquer à mettre dans chaque mot de la précision. Ce nous fut toute une révélation.

Grâce à M. le sénateur Dandurand, nous avons pu causer, quelques minutes, avec M. Bazin. Tout d'abord, celui-ci refuse de parler des choses canadiennes.

"Je veux écrire quelque chose, dit-il, sur le Canada. Alors je ne puis tout de même pas dévoiler aujourd'hui mes impressions."

S'agit-il de simples écrits dans les journaux de là-bas, ou d'un roman canadien? Nous avons compris — et nous retrouvons

la même impression dans l'Action Sociale — que bientôt nous aurons le plaisir de lire... Il nous faut donc changer de sujet.

— Pensez-vous qu'un auteur canadien pourrait intéresser des lecteurs ou un auditoire parisiens avec des oeuvres canadiennes? avons-nous demandé à M. Bazin.

— Je le crois, répondit celui-ci, à condition d'éviter soigneusement le parler canadien, et d'y mettre beaucoup de pittoresque et de saveur.

— Qu'entendez-vous par "parler canadien"? S'agit-il de patois?

M. Bazin ne voulut, ou ne put préciser, car, croyons-nous, notre aimable visiteur était encore, en ce moment, sous l'impression que nos gens des campagnes parlent un dialecte tout aussi incompréhensible pour un Parisien que le provençal ou le breton.

— Quant au théâtre, continue M. Bazin je ne m'y connais pas du tout, n'en ayant jamais fait; et je n'y ai aucune influence, pas plus que dans les autres milieux littéraires ou artistiques.

On ne saurait être plus modeste et plus charmant.

JOS. BARI.

"Grâce à Sir Lomer Gouin, nous avons enfin, messieurs, une prison digne de nous."

UN ORATEUR MINISTERIEL, à une récente assemblée.

LA PREUVE TERRIBLE

Lorsque nous disons de M. Gouin qu'il a volé, en deux occasions seulement, à Daveluy \$900 et \$4,700 à Senécal, les partisans quand même du premier-ministre nous répondent que nous calomnions leur chef:

— Car enfin, disent-ils, sur quoi vous appuyez-vous pour lancer une telle accusation? Sur le serment de deux témoins, de deux seuls témoins: Senécal et Daveluy... Est-ce que cela compte?

La vérité, c'est que nous nous appuyons sur plus fort encore que cela, c'est-à-dire sur le propre aveu de M. Gouin.

Lorsqu'en effet M. Gouin, confronté avec Daveluy et Senécal, est mis en demeure de nier leur accusation sous serment, que fait-il?

Le Rapport de la Commission Royale d'Enquête nous l'apprend — page 216: IL REFUSE DE LES DEMENTIR SOUS SERMENT.

Il demande huit jours pour préparer sa réponse.

Et huit jours après IL SE CACHE. Voilà les faits, les faits publics, ADMIS DE TOUT LE MONDE.

Voilà la preuve terrible contre M. Gouin. PIERRE BEAUDRY.

Les parfums

Aux charmes d'une soirée de printemps passée sur l'eau calme d'un lac, s'ajoute celui de reposer dans un nuage parfumé. De tous les sens, l'odorat est peut-être celui qui parle le plus délicatement à notre cerveau. Je sais des parfums qui évoquent des souvenirs que la vue ou le toucher ne sauraient rappeler. Parfois j'ai prêté une oreille distraite à bien des paroles qui m'avaient ému naguère, et mes lèvres ont goûté bien des mets qui m'ont laissé indifférent. Jamais un parfum, suave ou violent, agréable ou cruel, ne passa sans m'émouvoir. Mais qu'il est difficile de décrire cette chose subtile entre toutes! L'essence si délicate d'un parfum échappe à l'analyse, et nos efforts à le retenir sont vains. Sentez-vous cette effluve de violettes? C'était son parfum favori, et le léger arôme qui vient de passer me fait revivre le temps qui s'est envolé près d'Elle. Avez-vous l'humé ce souffle de la brise? Il nous apportait l'odeur acre du goudron et du sel, et me voilà parti dans un voyage à travers l'océan. Celui-ci vient des épimètes avec l'âpre odeur de la forêt. Nous retournons aux sucrés et de nouveau je retrouve nos randonnées dans les grands bois sours. Mais quelle est cette délicate odeur qui embaume et grise à la fois? Plus pénétrante que la myrrhe, plus douce que le cinnamome, plus suave que le nard, elle vous fait rêver et désirer. Désirez quoi? Mais simplement une de ces excellentes cigarettes dont la fumée odorante et bleuâtre vous enveloppe et vous berce, et que l'on appelle les *Sweet Caporal*...

"DIVISION" ST-LOUIS

M. Sperber, avocat israélite, se porte candidat dans Saint-Louis, à la présente élection provinciale.

Contre lui, se battant entre eux, se trouvent:

M. Godfroy Langlois, l'ex-député, candidat libéral;

M. Mendoza Langlois, candidat des Knights of Columbus;

Enfin, M. Ch. Bruchesi, candidat conservateur.

On dit que M. Sperber, encouragé par la récente victoire de M. Blumenthal con-

tre deux adversaires canadiens-français (le docteur Gauthier et M. Lamoureux), ne doute aucunement du succès.

Nous verrions donc ainsi, après le 15 mai prochain, dans une division aux trois-quarts canadienne-française comme Saint-Louis, non seulement un échec israélite mais encore un député israélite.

C'est un résultat dont nous ne saurions, pour notre part, nous attrister outre mesure. Si les Canadiens-Français veulent absolument se manger entre eux, après tout c'est leur affaire!

Et M. Forget ? ...

Le *Devoir* s'indigne de voir M. Robert se porter, candidat dans Beauharnois.

Notre confrère voit dans cette candidature un scandale.

Nous ne saurions jamais assez dire jusqu'à quel point il a raison.

... Mais lorsque M. Forget, aux dernières élections fédérales, se portait candidat dans Charlevoix et dans Montmorency, n'était-ce pas aussi un scandale?

Le *Devoir*, pourtant, à cette époque, ne s'est pas tant scandalisé.

Pourquoi, s'il est réellement, — comme nous le croyons, — un journal indépendant, n'a-t-il pas protesté?

Pourquoi n'a-t-il pas attaqué alors M.

Forget comme il attaque aujourd'hui M. Robert?

Avec M. Robert, au moins, on sait à quoi s'en tenir. Nul n'ignore que c'est non seulement un partisan, mais aussi un ami très cher du premier-ministre. M. Forget au contraire, s'il n'a jamais cessé de pactiser secrètement avec M. Parent d'abord, avec M. Gouin ensuite, continue de se réclamer toujours de son titre de conservateur, ce qui le rend doublement dangereux.

Pourquoi le *Devoir*, encore une fois, n'a-t-il pas dénoncé M. Forget l'automne dernier comme il dénonce aujourd'hui M. Robert?

Oui, pourquoi?

**Compagnie Générale Transatlantique
LIGNE FRANÇAISE**

Service direct entre la France et le Canada

"NIAGARA" 9,000 tonnes, 8,250 ch.-v. "CAROLINE" 8,000 tonnes, 7,000 ch.-v.

Les trois premiers départs ont été arrêtés comme suit :

| DEPART DU HAVRE | "NIAGARA" | DEPART DE QUEBEC |
|-----------------|-----------|------------------|
| 27 avril | "NIAGARA" | 11 mai |
| 25 mai | "NIAGARA" | 8 juin |
| 22 juin | "NIAGARA" | 6 juillet |

TARIFS : De Québec au Havre (ou vice-versa), 2ème classe—\$55 et au-dessus. De Québec à Paris (ou vice-versa), 2ème classe—\$50 et au-dessus. De Québec au Havre (ou vice-versa), 3ème classe—\$33.00. De Québec à Paris (ou vice-versa), 3ème classe—\$35.00.

GENIN, TRUDEAU & CIE. (Limitée),

Agente généraux pour le Canada

22 - OUEST, RUE NOTRE-DAME, 22 - OUEST